



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Modalités pédagogiques et organisationnelles de la continuité pédagogique

### Cabinet

Affaire suivie par  
David Marie

Téléphone  
02 31 30 16 78  
Courriel  
pvs@ac-caen.fr

168 rue Caponière  
BP 46184  
14061 Caen Cedex

### 1. Préconisations organisationnelles

- Recenser tous les contacts téléphoniques et mails de tous les personnels, de tous les parents voire des élèves.
- Recenser les élèves et les personnels qui n'ont pas d'ordinateur chez eux et/ou de connexion internet afin de leur prêter le matériel nécessaire si possible et de prévoir un autre mode de transmission des cours et activités à réaliser.
- Vérifier que les parents et élèves peuvent bien communiquer via les ENT notamment avec les professeurs (activer les droits si ce n'est pas le cas)
- S'assurer avec le RUPN que les capacités de dépôt de documents dans les ENT sont suffisantes, sinon augmenter leur capacité.
- Laisser les manuels scolaires à la disposition des élèves s'ils n'en ont pas chez eux.

### 2. Préconisations pédagogiques

- Identifier avec les enseignants et l'appui du RUPN les outils et les ressources qui peuvent être mobilisés : ces outils et ressources sont recensés sur le site de l'académie de Normandie (« Enseigner avec le numérique »). L'utilisation des outils communément maniés par l'équipe pédagogique est recommandée.
- Accompagner les enseignants à la prise en main des outils pour l'enseignement à distance
- Accompagner les élèves à la prise en main d'outils choisis par les équipes pédagogiques de l'établissement.
- Prévoir l'organisation du travail des élèves
- Prévoir un lieu de dépôt des documents de travail à destination des élèves au format papier.
- Construire le projet individuel de continuité pédagogique des élèves à besoin particulier (enseignants et AESH)